PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE BONAVENTURE
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal tenue **le 2 DECEMBRE 2024** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30,

En présence de Mesdames les conseillères Cathy Lise Belisle et Cindy Carney, et de Messieurs les conseillers Clyde Flowers, Brent Hocquard, et Robert Benwell,
formant quorum

sous la présidence du maire, Monsieur David Thibault.

Absent : Stephen Leberre

Est également présente : Madame Denise Dallain, dg greffier-trésorier

2024-12-216 **Ouverture de la séance**

La séance débute à 19h30, Monsieur Thibault souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la session ouverte sur proposition de Madame Cathy-Lise Belisle

2024-12-217 **Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Prière et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance de novembre 2024
4. Adoption des comptes à payer de novembre 2024
5. Règlement 2024-449 modifiant le règlement 2019-386 sur la gestion contractuelle
6. Projet de règlement 2024-447 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité
7. Avis de motion – Projet de règlement 2024-450 « Taxation 2025 »
8. Adoption du calendrier des séances de 2025
9. Déclaration de travaux au MTQ – PPA-CE
10. déclaration de travaux au MTQ - PPA-ES –
11. Dépôt du registre des déclarations de dons et de marques d'hospitalité
12. Demande de contribution financière – NCHS diner de Noël

13. Demande de contribution financière – Club de natation Les Otaries

14. Affaires diverses –Varia (point ouvert)

15. Rapport des conseillers

16. Période de questions (10 minutes max/ citoyens)

17. Levée de la séance

2024-12-218 **Approbation du procès-verbal des séances précédentes**

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 26 novembre 2024 soient adoptés tel que rédigés.

2024-12-219 **Approbation des comptes à payer de novembre 2024**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes au montant de 1 153 420,76 $ 1 1088707.30 au projet des rues Notre-Dame/Craig) soient payés tels que produits aux listes des comptes pour approbation du mois de novembre 2024.

Je soussigné, Denise Dallain, directeur général greffier-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation pour le mois de novembre 2024

Denise Dallain, D.G. greffier-trésorier

2024-12-220 **Adoption du règlement 2024-449 modifiant le règlement 2019-386 sur la gestion contractuelle**

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de New Carlisle adopte le règlement 2024-449 modifiant le règlement 2019-386 sur la Gestion contractuelle.

2024-12-221 **Adoption du règlement 2024-447 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de New Carlisle**

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de New Carlisle adopte le règlement 2024-447 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de New Carlisle.

2024-12-222 **Avis de motion – Projet de règlement 2024-450 – Taxation 2025**

Avis de motion est donné par la conseillère Madame Cindy Carney qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 2024-450 décréant les taux de taxation et de compensations pour prévoir des recettes au moins égales aux dépenses du budget 2025

Le projet de règlement est déposé à la séance extraordinaire du 17 décembre 2024.

2024-12-223 **Établissement du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025**

CONSIDÉRANT Que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19h30

6 janvier	3 février
3 mars	7 avril
5 mai	2 juin
7 juillet	4 août
8 septembre	**2 octobre (jeudi) ***
10 novembre	1 décembre

2024-12-224 **Programme d'aide à la voirie locale**
Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

- Dossier : QGX32336 – 5040 (11) – 2024-04- 24-017
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de New Carlisle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

sur la PROPOSITION DE : Brent Hocquard
APPUYÉ PAR : Robert Benwell

il est résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de New Carlisle approuve les dépenses d'un montant **de 8 036 $** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2024-12-225 **Programme d'aide à la voirie locale**
Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
- **Dossier : CAA99436 – 5040 (11) – 20231106-023**

ATTENDU QUE la Municipalité de New Carlisle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

sur la PROPOSITION DE : Clyde Flowers
APPUYÉ PAR : Cindy Carney

il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de New Carlisle approuve les dépenses d'un montant de 1 728 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2024-12-226 **Programme d'aide à la voirie locale**
Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
- **Dossier : XTG76948 – 5040 (11) – 2024-0424-017**

ATTENDU QUE la Municipalité de New Carlisle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

sur la PROPOSITION DE : Brent Hocquard
APPUYÉ PAR : Cindy Carney

il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de New Carlisle approuve les dépenses d'un montant de 1 728 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2024-12-*** **Dépôt du registre des déclarations de dons et de marques d'hospitalité**

La directeur général et greffier-trésorier informe le conseil qu'aucune déclaration ne figure au registre et que, conséquemment, aucun extrait n'est déposé pour l'année 2024

2024-12-227 **Déclaration des intérêts pécuniaires**

Remise de la déclaration des intérêts pécuniaires au dg greffier-trésorier durant la présente séance du conseil par le conseiller Monsieur Robert Benwell.

Le dossier est maintenant complet et sera transmis au MAMH

2024-12-228 **Demande de contribution financière – NCHS Diner de Noel**

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle fasse une contribution financière de cinq cents (500$) dollars pour l'activité « Diner de Noel » du New Carlisle High School.

2024-12-229 **Demande de contribution financière – Club de natation les Otaries**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle fasse une contribution financière de cents (100$) au activités du Club de natation « Les Otaries » de Bonaventure.

2024-12-230 **Clôture de la séance**

À 20h02, il est proposé par la conseillère Madame Cathy Lise Belisle que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier, Le maire,

Denise Dallain David Thibault

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue **le 17 DÉCEMBRE 2024** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h20, en présentiel

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Clyde Flowers, Brent Hocquard, Cindy Carney, Stephen Leberre,

Absents : Cathy Lise Belisle, Robert Benwell

Autres participants : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier

L'avis de convocation a été transmise aux membres du conseil le 10 décembre 2024

Les membres présents forment quorum

2024-12-231 **L'ORDRE DU JOUR DE LA CONVOCATION**

1. Adoption du Budget 2025

   Les délibérations du conseil et la période de questions au cours de la séance porteront exclusivement sur le budget 2025

2. Cloture de la séance

2024-12-232 **Adoption du budget 2025**

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Stephen Leberrre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget 2025 ci-après décrit soit adopté :

DESCRIPTION		2025
02110	conseil municipal	93 435
02130	gestion et administration	189 956
02150	Évaluation	46 268
02140	Greffe – Fonds des Élections	4 000
02190	administration –autre	76 355
02210	service SQ	98 290
02220	protection contre l'incendie	99 993
02230	Système Alerte de masse	1 100
02290	Entente Enjeux animalier	800
02320	Voirie municipale (15/4 - 15/11)	467 477
02330	Enlèvement de la neige (15/11 – 15/4)	317 730
02340	Éclairage des rues	9 725
02370	Transport adapté	7 000
02412	Purification et traitement de l'eau	62 941
02413	Réseau distribution de l'eau	32 365
02414	Traitement des eaux usées	69 600
02415	Réseau d'égout	7 363
02451	Déchets domestiques – collecte et transport	82 800

02451	Déchets domestiques – Élimination	75 000
02452	Matières secondaires – Collecte et transport	*14 550
02452	Matières secondaires - Traitement	*35 150
02520	Logement social – 10% accès-logis	3 000
02590	Subvention – OSBL charitable	600
02610	Urbanisme	38 050
02621	Industrie	8 505
02622	Tourisme	41 360
02629	Site Web	3 000
02690	Fleurs et décorations noël	3 500
0270120	Chalet récréotouristique	10 595
0270130	Aréna	102 367
0270140	Piscine	10 030
0270150	Parcs – Tourisme (entretien/dev)	94 898
0270160	Camp de jour	28 471
0270195	Sentiers récréotouristiques	4 625
0270230	Bibliothèque	300
0270259	Culture et patrimoine	500
0270290	Activités de loisirs et culture	20 500
02921	Intérêts sur emprunts	119 039
02922	Corporation des seniors – remb de prêt	7 550
02910	Part. municipale – investissement projets	5 000
02990	Frais de banque	3 000
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (sous-total)	**2 297 088**
02300	Remboursement en Capital des emprunts	125 700
03800	Remboursement au fonds de roulement	25 050
	GRAND TOTAL DU BUDGET	**2 447 838**

2024-12-233 **Clôture de la séance**

À 19h30, il est proposé par la conseillère Madame Cindy Carney que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier, Le maire,

Denise Dallain David Thibault

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue **le 17 DÉCEMBRE 2024** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30, en présentiel

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Clyde Flowers, Brent Hocquard, Cindy Carney, Stephen Leberre,

Absents : Cathy Lise Belisle, Robert Benwell

Autres participants : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier

L'avis de convocation a été transmise aux membres du conseil le 10 décembre 2024

Les membres présents forment quorum

2024-12-234 L'ORDRE DU JOUR DE LA CONVOCATION

1. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2025-2027

Les délibérations du conseil et la période de questions au cours de la séance porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations

2. Cloture de la séance

2024-12-235 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2027

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le programme triennal d'immobilisations 2025-2027 ci-après décrit soit adopté :

ANNÉE YEAR	PROJET - PROJECT	Département	COÛT estimé	MODE DE FINANCEMENT	
2025	Achat camion déneigement (6 roues remplacer Sterling)	Travaux publics	100 000 $	Emprunt autorisé MAMH	
2025	Chalet municipal	Loisirs	100 000 $	Subvention PRIMADA	FRR-Volet 4 90 %
2025	Mise aux normes de l'eau potable Construction reservoir	Hygiène du milieu	3 000 000 $	Subvention TECQ 2024-2028	Subvention PRIMEAU/ emprunt
2025	Réfection des routes de transit	Travaux publics	500 000 $	Fonds des carrières	Subventions MTQ
2026	Amélioration routes municipales	Travaux publics	500 000 $	Subvention PAVL	emprunts
2026	Achat d'un trackless	Travaux publics	250 000 $	Emprunt	Fonds de roulement
2026	Achat d'une excavatrice usagée	Travaux publics	100 000 $	Emprunt	Fonds de roulement
2026	Mise aux normes de l'eau potable	Hygiène du milieu	3 000 000 $	Subvention TECQ 2024-2028	Mise de fonds obligatoire/ emprunt
2027	Mise aux normes de l'eau potable	Hygiène du milieu	3 000 000 $	Subvention TECQ 2024-2028	Mise de fonds obligatoire/ emprunt
2027	Renouvellement du parc des	Travaux Publics	1 000 000 $	(loi des véhicules électriques)	Emprunt

	équipements déneigement				

2024-12-236 **Clôture de la séance**

À 19h40 il est proposé par la conseillère Madame Cindy Carney que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier, Le maire,

Denise Dallain David Thibault

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue **le 17 DÉCEMBRE 2024** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h40, en présentiel

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Clyde Flowers, Brent Hocquard, Cindy Carney, Stephen Leberre,

Absents : Cathy Lise Belisle, Robert Benwell

Autres participants : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier

L'avis de convocation a été transmise aux membres du conseil le 10 décembre 2024

Les membres présents forment quorum

2024-12-237 **L'ORDRE DU JOUR DE LA CONVOCATION**

1. Dépôt du Projet de règlement 2024-450 « TAXATION 2025 »

2. Entente intermunicipale en eau potable avec la Ville de Paspébiac

3. Pomerleau/MTQ/Terre

4. Closing of the meeting

2024-12-238 **Projet de règlement 2024-450 – TAXATION 2025**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de New Carlisle a établi et adopté les prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'exercice financier et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Le conseiller Clyde Flowers dépose et le maire explique le **projet de règlement 2024-450** ayant pour objet d'établir les taux de taxes foncières des différentes catégories d'immeubles, la tarification exigible pour certains services ainsi que les compensations exigibles sur certains immeubles non imposables pour l'exercice 2025. Les modalités de versement des montants exigibles ainsi que les taux d'intérêts sont également prévues à ce règlement.

2024-12-239 **Protocole d'Entente relative au partage des coûts d'exploitation d'un système commun de production et de distribution d'eau potable entre la Ville de Paspébiac et la Municipalité de New Carlisle.**

ATTENDU QUE les organismes participants désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'exploitation d'un système commun de production et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité de New Carlisle et la Ville de Paspébiac désirent s'entendre par contrat en vue de l'exploitation d'un système commun de production et distribution d'eau potable provenant des infrastructures existantes de la Ville de Paspébiac;

ATTENDU QUE la présente entente a été négociée et sera mise en œuvre sans préjudice aux droits, intérêts, compétences et positions de parties;

ATTENDU QU' une présente du projet a été offerte à la Ville de Paspébiac le 28 octobre 2024 par la firme d'ingénierie ARPO Groupe Conseil en présence du responsable de la gestion des eaux, des conseillers, du directeur général et du maire de la Ville de Paspébiac ainsi que les représentants de la Municipalité de New Carlisle soit Madame Denise Dallain directeur général et greffier-trésorier et Monsieur David Thibault, maire;

ATTENDU QU' une rencontre avec les représentants de la Ville de Paspébiac dont messieurs Daniel Langlois, directeur général et greffier, Marc Loisel, maire et Steve Joseph, technicien en traitement des eaux et ceux de la Municipalité de New Carlisle soit madame Denise Dallain, directeur général greffier-trésorier et monsieur David Thibault, maire a eu lieu le 26 novembre 2024 pour

examiner en détail chaque article du protocole et de proposer des amendements;

ATTENDU QUE Le conseil de la ville de Paspébiac a, lors de sa séance ordinaire du 9 décembre 2024, unanimement approuvé la signature du protocole d'entente

Il est PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le maire, Monsieur David Thibault et la directeur général greffier-trésorier, Madame Denise Dallain, de signer le projet du protocole d'entente intermunicipale en eau potable avec la Ville de Paspébiac.

2024-12-240 **Travaux de réhabilitation du chemin de fer**
Entreprise Pomerleau

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques mois, l'entreprise Pomerleau transporte des matériaux provenant du projet de réhabilitation du chemin de fer en utilisant des rues municipales ou le transit n'est pas autorisé et n'ont pas demandé la permission de créer ce chemin de contournement ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a même installé, sur ce détour, une pesée sans autorisation et permission préalable et sans en avoir informé la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce transport des matériaux se fait à compter de 6 heures le matin, six à sept jours par semaine, et que plusieurs citoyens ont porté plainte, le traffic, la poussière et bruit des camions, sans arrêt, étant agressant ;

CONSIDÉRANT le manque de transparence de l'entreprise Pomerleau;

CONSIDÉRANT QUE ces transports par la route du Quai vers la rue de l'Oriental ont détruit la route du Quai et endommagé la rue de l'Oriental;

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer l'Entreprise Pomerleau ainsi que le Ministère des Transports, maitre d'œuvre, que la Municipalité de New Carlisle n'est pas du tout contente de ces transports abusifs et demande un suivi au courriel transmis par le maire à l'entreprise Pomerleau le 17 décembre 2024 et informe qu'aucun transport ne sera autorisé avant qu'une rencontre soit tenue et une entente écrite conclue entre les parties.

2024-12-241 **Clôture de la séance**

À 20h15, il est proposé par la conseillère Madame Cindy Carney que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier,

Denise Dallain

Le maire,

David Thibault